

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



Affiche "Substituts nicotiques : qui peut prescrire ?"

Thématique:

Prévention, Dépistage et Risques aggravés

Auteur:

Autre

Type de document:

Fiches et documents pour la pratique

Profil:

Acteurs de Santé de Ville

Médical - Oncologie

Paramédical

Mot(s) clef(s):

Actualités et agenda

Fiches et documents pratiques (Pro)

Illustration en remplacement:

SUBSTITUTS NICOTINIQUES

QUI PEUT PRESCRIRE ?

● MÉDECIN

● SAGE-FEMME

● MASSEUR-
KINÉSITHÉRAPEUTE

● MÉDECIN DU
TRAVAIL

● INFIRMIER

● CHIRURGIEN-
DENTISTE



Source : loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
Plus d'infos sur la prise en charge du sevrage tabagique, consultez le site de l'Assurance Maladie :
www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/prescription-prise-charge/medicaments-et-dispositifs/prise-en-charge-sevrage-tabagique

Lundi, octobre 30, 2023

Date de fin de mise en ligne :

Lundi, octobre 30, 2023

Fichier:

 [tabac-prescripteurs-tsn-formata3 2023-10-19.pdf](#)

Date de parution:

Lundi, octobre 30, 2023